



# Contribution à la connaissance des émigrés français de Madrid au XVIIe siècle

**Daniel Alcouffe**

Revue de l'École des hautes études hispaniques et ibériques (EHEHI)  
*Mélanges de la Casa de Velázquez*. Tome 2, 1966. pp. 179-198.

**Persée**

<http://www.persee.fr>

## Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données. Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

### *Droits et devoirs des utilisateurs*

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre. Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

# CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DES ÉMIGRÉS FRANÇAIS DE MADRID AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Par Daniel ALCOUFFE  
Ancien membre de la Section Scientifique

Délaissée au bénéfice de l'armée ou des colonies, privée des Morisques expulsés de 1609 à 1611, l'activité économique de l'Espagne au début du XVII<sup>e</sup> siècle ne dispose pas d'assez de bras <sup>1</sup> et se voit de plus en plus abandonnée aux étrangers, fournissant à la péninsule la main-d'œuvre et les produits qui lui manquent. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, attirés comme les Anglais, les Hollandais et les Italiens par la découverte de l'Amérique, les Français sont nombreux en Espagne, surtout dans les ports <sup>2</sup>. A partir du règne de Henri IV, l'émigration française, soulageant les difficultés de subsistance dues à la poussée démographique qui semble avoir suivi les guerres de religion, et satisfaisant en même temps l'État mercantiliste désireux de conquêtes commerciales extérieures, se répand dans la majeure partie de la péninsule.

Commerçants en Andalousie, ouvriers agricoles dans la Manche et la Catalogne, artisans un peu partout, les Français sont présents en Castille aussi: l'accroissement de leur colonie à Madrid est tel que sous

<sup>1</sup> Campanella (Thomas). *De monarchia hispanica discursus*, Amsterdam, 1653, p. 168.

<sup>2</sup> L'émigration française en Espagne fait l'objet des études suivantes: Girard (Albert). *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourg. Contribution à l'étude du commerce étranger en Espagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1932. In-8°, XXIV-608 p., carte. — Nadal (Georges) et Giralt (Émile). *La population catalane de 1553 à 1717. L'immigration française et les autres facteurs de son développement*. Paris, 1960. In-8°, XXIV-354 p. (*Démographie et sociétés*). — Trillat (M.). *L'émigration de la Haute-Auvergne en Espagne du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue de la Haute-Auvergne*, t. XXXIV (1955), pp. 257-294. — Perrel (J.). *L'émigration bas-limousine en Espagne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, dans *Actes du Quatre-vingt-huitième Congrès national des Sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1963)*, Paris, 1964, pp. 709-729, carte. — Trénard (L.). *Images d'Espagne au temps de l'émigration auvergnate*, dans *id.*, pp. 731-761.

Nantais et Vitréens apparaissent au XVI<sup>e</sup> siècle en Andalousie. Girard (A.), *op. cit.*, p. 47. Jean Bodin écrit que tous les ans des Auvergnats et Limousins vont bâtir ou défricher en Espagne tandis que Montchrétien en 1596 affirme qu'il y a à Valence plus de 30.000 Français — Auvergnats, Limousins, Gascons, Béarnais. Cité par Perrel (J.), *art. cit.*, pp. 709-710.

le règne de Philippe III, à une époque où les préoccupations sanitaires grandissent <sup>1</sup>, un hôpital français est fondé dans la capitale <sup>2</sup>. Si l'initiative en revient à la confrérie de Saint-Louis <sup>3</sup>, association française existant à Madrid à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la réalisation est due à l'abbé Henri de Savreulx <sup>4</sup> qui achète à Madrid, le 22 juillet 1613, une maison située à l'angle de la *calle Jacometrezo* et de la *calle de las Tres Cruces* et, par un acte notarié du 10 août 1613, s'engage à y fonder un hôpital de six lits pourvu d'une chapelle et placé sous l'invocation de saint Louis <sup>5</sup>. L'archevêque de Tolède, Philippe III et Paul V donnent successivement leur accord <sup>6</sup>, tandis que, le 10 décembre 1616, l'hôpital est placé sous la protection d'Isabelle de France, princesse des Asturies; le roi l'imite le 30 janvier 1618 <sup>7</sup>, ce qui soustrait la fondation à la juridiction de l'archevêque de Tolède pour la placer sous celle du Grand-Aumônier du roi <sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Dissard (Françoise). *La réforme des hôpitaux et maladreries au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1938. In-8°, 148 p.

<sup>2</sup> Comme en ont déjà — quelques années avant les Français — les Italiens, les Flamands et les Portugais de Madrid. — Voir pour l'historique de la fondation de Saint-Louis et son évolution institutionnelle: *Documens relatifs à l'hôpital de St. Louis des Français, fondé à Madrid le 10 août 1613, par l'abbé Henri de Salbreux (sic)*. Madrid, 1849. In-4°, 48 p. — Humphry (abbé Frédéric). *Histoire de St-Louis des Français à Madrid*. Bordeaux, 1854. In-8°, 240 p. (inexactitudes).

<sup>3</sup> *Documens...*, *op. cit.*, p. 11. On ne connaît pas la date de sa fondation. Elle s'installe en 1595 dans une chapelle du couvent *Nuestra Señora de la Merced* à Madrid. Humphry (Fr.), *op. cit.*, pp. 72, 81, 86.

<sup>4</sup> Ce Picard, d'abord chanoine régulier de Saint-Augustin à l'abbaye Saint-Jeandes-Vignes de Soissons, se mue en capitaine pendant les guerres de la Ligue, et enlève avec les troupes espagnoles de Soissons la citadelle huguenote de Pierrefitte (Oise). Philippe II le remercie en le nommant chapelain et gouverneur de la place. Fait prisonnier par les Huguenots, enfermé à Saint-Quentin, il s'évade et va à Bruxelles d'où il ne peut rentrer en France, sa tête étant mise à prix. Philippe III l'attire à Madrid où Savreulx arrive fin 1599. Bien accueilli, chapelain du roi en 1601, il reçoit plus tard des abbayes en Sicile, et de nombreuses gratifications, plus ou moins versées il est vrai. Humphry (Fr.), *op. cit.*, pp. 37-69.

<sup>5</sup> *Documens...*, *op. cit.*, pp. 3-7. L'acte expose les motifs de Savreulx: «*Teniendo atencion y consideracion á que á esta corte acuden y vienen muchos franceses pobres, y por serlo, y por estar fuera de su natural y parientes y patria padecen y pasan muchos trabajos y extrema necesidad*». *Id.*, p. 3. La licence donnée par l'archevêque de Tolède ajoute que des Français meurent à Madrid sans être soignés, «*y lo que peor era sin recibir los santos sacramentos, como gente pobre desamparada é ignorante de la lengua castellana*». *Id.*, p. 10. L'église Saint-Louis-des-Français devenue paroisse est encore située *calle de las Tres Cruces*. L'hôpital est maintenant installé *calle Claudio Coello*.

<sup>6</sup> Par licence de l'archevêque du 14 mars 1615, décret royal du 20 décembre 1615, bulle du 28 septembre 1616. Madrid, Archives de Saint-Louis-des-Français (A. S. L.), A. 2 et 3.

<sup>7</sup> *Id.*, A. 4, et *Documens...*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>8</sup> A qui les comptes de l'hôpital sont rendus. A. S. L., E. 16 et 17, comptes rendus de 1633 à 1673.

En suscitant des dons en faveur de son œuvre <sup>1</sup>, en obtenant le droit de quêter pour elle, en lui léguant tous ses biens, Savreux pourvoit à la subsistance matérielle de l'hôpital. Il en organise l'administration en s'adjoignant un conseil de députés français qui se réunit dès 1617 <sup>2</sup> et en confiant aux Oratoriens le soin de fournir ses successeurs que doivent choisir alternativement les souverains français et espagnol <sup>3</sup>. Savreux veille aussi à l'installation sanitaire <sup>4</sup>, engage le personnel médical <sup>5</sup>. Au

<sup>1</sup> Louis XIII même en 1620 s'engage à pourvoir Savreux d'une abbaye de 4.000 livres (16.000 réaux d'argent) de revenus qui seraient attribués à l'hôpital. Mais la promesse n'est pas exécutée quand meurt Savreux. A. S. L., A. 1 et B. 4.

<sup>2</sup> Humphry (Fr.), *op. cit.*, pp. 74, 87.

<sup>3</sup> Ceci par acte notarié du 20 juillet 1623. *Documens...*, *op. cit.*, pp. 21-27. A la mort de Savreux, l'Oratorien Jacques de Perrinault devient recteur et administrateur de l'hôpital jusqu'à ce qu'il rentre en France fin juin 1644. A. S. L., F. 1, registre d'entrée des malades, fol. 172 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Les malades de Saint-Louis, comme il apparaît dans leur registre d'entrée, où figurent à certaines époques le numéro du lit attribué, y couchent seuls, ce qui n'est pas la règle générale alors. Cf. Lallemand (Léon). *Histoire de la Charité*, t. IV, Paris, 1910, pp. 506-515. Pourtant le nombre de lits est faible: l'hôpital de la Charité à Paris a 218 lits individuels, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; mais à la même époque, l'hôpital parisien des Protestants, rue de Sèvres, n'a que 8 lits. *Id.*, p. 504. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y aura encore que 14 lits à Saint-Louis. *Établissement de St-Louis des Français de Madrid. Résumé historique de la fondation de la Maison hospitalière de Saint-Louis et sa situation actuelle*, Madrid, 1886, p. 14. — Un inventaire de Saint-Louis du XVII<sup>e</sup> siècle permet d'évoquer l'infirmierie: six lits de noyer pourvus de couvertures blanches, quelques coffres, un autel. A. S. L., D. 1, fol. 6 r<sup>o</sup>. La durée du séjour est sans doute fonction du nombre des demandes d'admission. En 1626 où sont reçus 97 malades, 13 seulement restent plus de trois semaines, alors que ceci est accordé à 19 malades sur 54 en 1646, 20 sur 50 en 1655. Quelques séjours dépassent deux mois. Savreux accorde sa clientèle à un apothicaire qui lui fait remise d'un tiers sur ses factures. A. S. L., A. 1. Les conditions sanitaires de l'hôpital sont passables puisque, de 1617 à 1673, on n'y dénombre que 328 morts sur 3.357 entrées, soit un malade sur 10, proportion moyenne qui est par exemple celle de l'Hôtel-Dieu de Rouen à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lallemand (L.), *op. cit.*, p. 570. L'hôpital dispose en outre d'un cimetière. Veillant à la bonne tenue de son établissement, Savreux prescrit de ne plus recevoir les indésirables, tel un Limousin d'Ussel, «*por ser Ladron*». A. S. L., F. 1, fol. 124 v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Le 12 juin 1617, Savreux s'adjoit pour un an le chirurgien Gérard de La Fosse qui s'occupera de jour comme de nuit des malades, sans pouvoir dormir ni prendre ses repas hors de l'hôpital. Outre son logement, La Fosse reçoit 75 réaux par mois. A. S. L., H. 1, fol. 137 r<sup>o</sup>-138 r<sup>o</sup>. Le 25 octobre 1617, c'est un barbier gascon, Jean Boyer, qui est engagé pour un an. Ses fonctions, exercées pour le vivre et un demi-réal par jour, nous renseignent sur la vie quotidienne de l'hôpital: «*barrera la enfermeria y passadico en que se Reparte la Comida de los Enfermos y la escalera y lo tendra ordinariamente linpio (sic), baziara los servicios de los dichos Enfermos a la noche y mañana en El aposentillo donde estan en El patio, y hara las Camas a los Enfermos Dos Veces al dia y mas si fuere menester*». A. S. L., H. 1, fol. 204 r<sup>o</sup>. L'hôpital des Français avoue parfois une certaine modestie sur le plan médical: exceptionnellement, quelques malades de Saint-Louis trop gravement atteints sont dirigés sur des hôpitaux plus importants, tel un enfant de 13 ans, blessé, qui en 1650 est envoyé à l'hôpital modèle d'Antón Martín. *Id.*, F. 1, fol. 197 v<sup>o</sup>.

début de 1617, l'hôpital est prêt à accueillir gratuitement les malades français du sexe masculin demeurant à Madrid ou y étant de passage <sup>1</sup>.

Leur trace est conservée dans les registres d'entrée de Saint-Louis, tenus en espagnol, dont le premier révèle les noms de 3.357 malades, du 9 mars 1617 au 19 septembre 1673 <sup>2</sup>. Il comprend malheureusement trois lacunes dont on ne sait si elles sont dues à la négligence ou à une interruption du fonctionnement de l'hôpital: la première, entre le 22 mars 1632 et le 28 août 1634, est contemporaine de la mort du fondateur (11 septembre 1633); les autres durent du 21 juin 1660 au 1<sup>er</sup> juillet 1662, et de décembre 1667 au 15 février 1669, à l'époque de la guerre de Dévolution.

L'enregistrement du malade réunit dans le meilleur cas un faisceau de renseignements utiles: lieu d'origine, âge, situation de famille <sup>3</sup>, profession, description succincte des vêtements, montant de la somme d'argent dont il est muni s'il y a lieu, date de son départ enfin, mais ces données figurent irrégulièrement <sup>4</sup>. En dépit de la qualité inégale de ce document, nous voudrions tenter de rassembler les informations qu'il apporte à la connaissance des émigrés français — nombre, origine, situation familiale, fortune — sans toutefois prétendre que les conclusions tirées soient un reflet fidèle de la situation générale de l'émigré français à Madrid <sup>5</sup>.

Le graphique de la variation numérique des entrées à Saint-Louis que nous avons établi semble cependant refléter l'évolution de la con-

<sup>1</sup> Du 6 janvier 1653 au 14 juin 1654 et épisodiquement ensuite jusqu'en 1656, le registre d'entrée porte que le malade est reçu après s'être confessé et avec l'approbation du docteur. A. S. L., F. 1, fol. 213 r<sup>o</sup> ss. Cette prescription en vigueur dans tous les hôpitaux du Moyen Age est souvent maintenue ensuite. Lallemand (L.), *op. cit.*, p. 491.

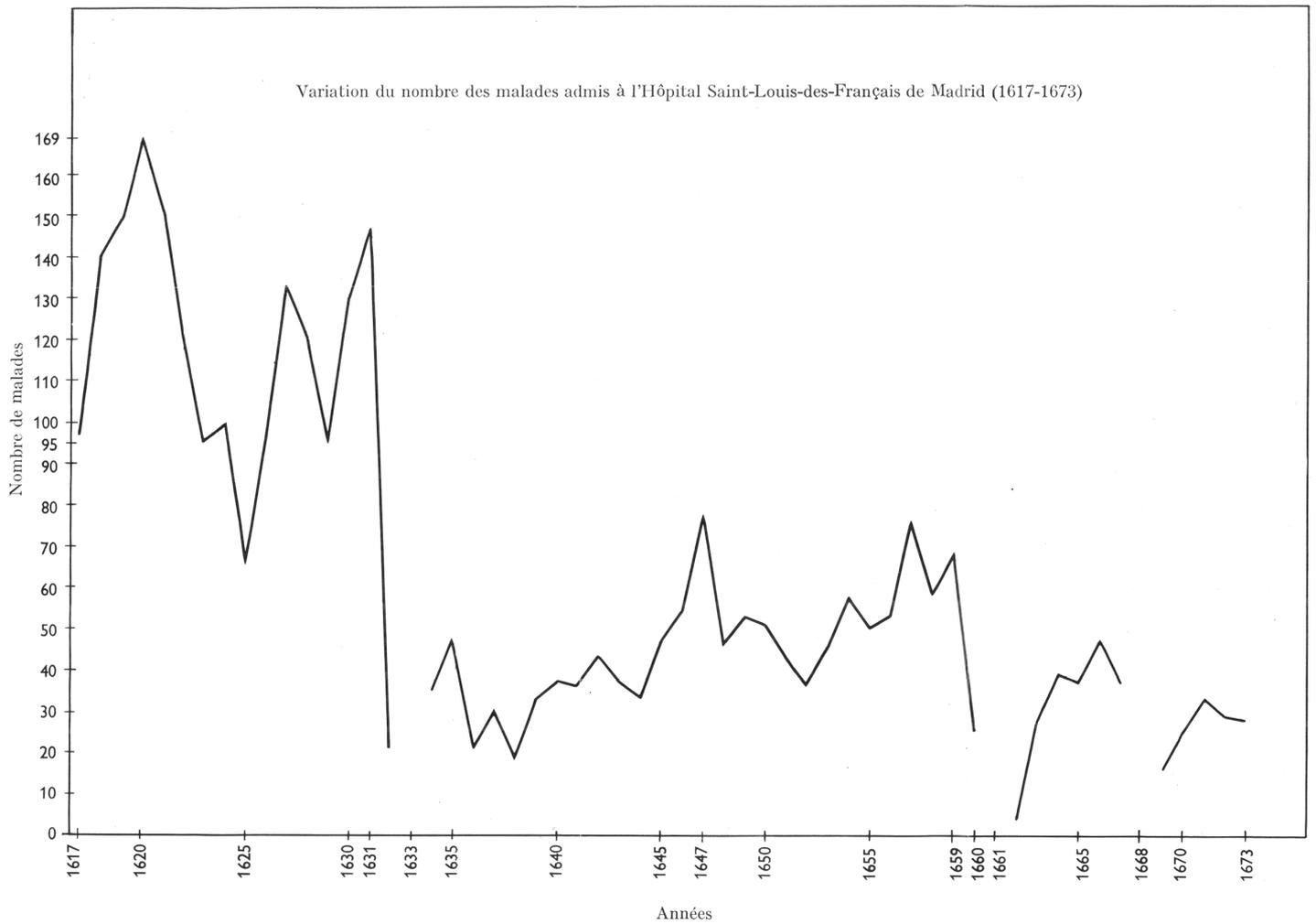
<sup>2</sup> Ils sont enregistrés sur les folios 2 à 287 du registre. Il manque le premier folio qui contenait les noms de 7 malades (avant le 9 mars 1617) et le folio 83 (entre le 4 juillet et le 15 août 1623). Le patriarche des Indes, Grand-Aumônier du roi, inspecte le registre à deux reprises les 24 mai 1620 et 8 avril 1627. A. S. L., F. 1, fol. 41 r<sup>o</sup>, 105 v<sup>o</sup>-106 r<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Pour le célibataire: le nom des parents, l'indication de leur décès s'il y a lieu, le nombre de frères et sœurs. Pour le malade marié ou veuf: le nom de la femme et le nombre d'enfants.

<sup>4</sup> De 1634 à 1637, seuls les lieux de naissance sont précisés. Les professions sont notées jusqu'au 12 août 1617, puis du 2 décembre 1617 au 17 février 1618, et épisodiquement en 1619; elles reparaissent en août 1622, du 27 juin 1623 au 9 septembre 1624, en 1631; peu nombreuses de 1644 à 1656, elles le deviennent plus de 1657 à 1659; elles sont en général indiquées en 1667 et de 1669 à 1673. Les indications concernant la famille sont aussi variables. Les noms propres français sont très écorchés.

<sup>5</sup> D'autre part, certains malades appartenant à des professions itinérantes — colporteur, rémouleur — il en est sans doute parmi eux qui ne font que passer à Madrid, mais on ne peut savoir quelle en est la proportion.

Variation du nombre des malades admis à l'Hôpital Saint-Louis-des-Français de Madrid (1617-1673)





joncture économique et politique qui influe sur l'émigration. En effet le nombre des malades reçus, qui, assez important jusqu'en 1631 — plus de 100 par an en moyenne — baisse ensuite pour augmenter soudain en 1647 (77 malades) avant de diminuer encore, semble dépendre du climat économique général<sup>1</sup>. Pendant la phase de hausse des prix et d'accroissement démographique, les Français vont chercher du travail à l'étranger, notamment après la peste et les mauvaises récoltes de 1629-1630 et la hausse en flèche de 1631, année où 146 malades sont admis à Saint-Louis<sup>2</sup>. La baisse des prix qui suit et les conséquences de la mortalité de 1630 ralentissent l'émigration; mais elle reprend à cause de l'aggravation des charges fiscales qui conduira aux émeutes provinciales, ne varie guère pendant la période de stabilité des prix autour de 1640, et augmente de nouveau lors de la hausse temporaire de 1647-1652. Elle subit peu de variations après la mortalité de 1652 et décroît plus tard parallèlement à la baisse des prix et à l'affaiblissement démographique qui caractérisent le règne personnel de Louis XIV<sup>3</sup>.

Cette interprétation doit être nuancée par l'examen de l'évolution des relations politiques franco-espagnoles qui a une forte incidence sur les rapports économiques. Bien que jouant un rôle commercial modeste, les Français de Madrid souffrent des mesures qui prohibent à différentes reprises les échanges entre les deux nations, sans jamais les arrêter complètement, grâce à la contrebande, parce qu'elles ont trop besoin l'une de l'autre sur le plan commercial. C'est ainsi que le développement du commerce français en Espagne sous le règne de Henri IV, en dépit d'interdictions temporaires, et sa consolidation par les mariages espagnols<sup>4</sup> amènent Philippe IV, pour protéger son industrie, à interdire l'entrée de la plupart des produits étrangers par la pragmatique de 1623<sup>5</sup>; si elle épargne les toiles et blés français, elle frappe le petit commerce

<sup>1</sup> Cf. Méthivier (Hubert). *Le siècle de Louis XIII*, Paris, 1964, pp. 10-12, 92-93, 113 («*Que sais-je?*»).

<sup>2</sup> Que l'émigration s'accroît en période de famine, la preuve est faite pour le XVIII<sup>e</sup> siècle: en 1708 dans l'élection de Mauriac, en 1770 en Limousin. Trillat (M.), *art. cit.*, p. 269, et Perrel (J.), *art. cit.*, p. 718.

<sup>3</sup> D'autre part Colbert tente alors d'industrialiser certaines régions dont sont originaires de nombreux émigrants, comme l'Auvergne. Farges (Louis). *La Haute-Auvergne*, Aurillac, 1928, p. 102.

<sup>4</sup> Savreux les invoque dans l'acte du 10 août 1613 en disant que les Français sont: «*los que á esta corte acuden y acudirán cada día mas respecto de estos reales casamientos*». *Documens...*, *op. cit.*, p. 3. Cf. Girard (A.), *op. cit.*, pp. 55-57.

<sup>5</sup> En 1622 déjà un marchand de Saint-Malo se plaint dans son testament qu'on lui ait confisqué des bijoux et des pierres précieuses sans raison. Madrid, Archivo Histórico de Protocolos, Prot. 3822, fol. 3 r<sup>o</sup>-7 v<sup>o</sup>.

— quincaillerie, bibeloterie, livres <sup>1</sup> — qui fait vivre certains émigrés de Madrid. Puis riposte à l'occupation de la Valteline en 1624, à l'incident des barques génoises en 1625, la saisie des biens des Français dans les ports, décidée le 2 avril 1625, s'étend à Madrid le 25 avril, atteignant les plus pauvres, comprenant les salaires des domestiques et les ânes des porteurs d'eau <sup>2</sup>. Y a-t-il alors diminution des départs pour l'Espagne, précipitation des retours en France? Ces faits expliquent en tout cas que les malades de Saint-Louis, de 169 en 1620, ne soient plus que 95 en 1623, 66 en 1625.

Malgré le traité de Monçon et l'ordre de lever les saisies donné par Philippe IV le 17 mars 1627, les Français restent mal vus en Espagne, comme le rapporte en 1631 le secrétaire de l'ambassade de France à Madrid <sup>3</sup>, ce qui contribue à faire comprendre sinon l'interruption de l'enregistrement des malades, du moins leur diminution numérique quand il reprend en 1634, à une époque où la crainte d'un conflit provoque de nouveaux retours. La guerre déclarée en 1635 entraîne la rupture commerciale, tandis qu'ordre est donné de saisir et de vendre les biens des Français <sup>4</sup>. Les 21 malades reçus à Saint-Louis en 1636 prouvent néanmoins que certains Français sont restés en Espagne en parvenant même à sauver une partie de leurs biens au cours des procès nombreux qui suivent la confiscation et en profitant de la fraude intense qui dure pendant toute la guerre. Richelieu finit par rétablir la liberté d'exporter en 1639 <sup>5</sup>, année où le nombre des malades remonte à 33. Mais en 1640, il tente de restreindre les départs des Auvergnats pour l'Espagne <sup>6</sup>. Après la pragmatique du 31 janvier 1650 qui interdit de nouveau sous de graves peines tout échange avec la France, on observe une légère diminution du nombre des entrées à Saint-Louis <sup>7</sup>. Cependant cette rupture économique est peu observée. A la veille de la paix, le commerce français est plus actif que jamais et le nombre des émigrants semble augmenter.

Alors que le traitement de la nation la plus favorisée accordé à la France par le traité des Pyrénées devrait susciter une nouvelle vague

<sup>1</sup> Girard (A.), *op. cit.*, p. 57.

<sup>2</sup> Girard (A.), *op. cit.*, p. 67. — *Id.* *La saisie des biens français en Espagne en 1625*, dans *Revue d'Histoire économique et sociale*, t. XIV (1931), pp. 303-304.

<sup>3</sup> Girard (A.). *Le commerce français à Séville et Cadix*, *op. cit.*, pp. 68-70.

<sup>4</sup> *Id.*, pp. 72-74.

<sup>5</sup> Méthivier (H.), *op. cit.*, p. 81.

<sup>6</sup> Vincennes, Arch. de la Guerre, A<sup>1</sup> 66, pièce 216, 25 octobre 1641.

<sup>7</sup> De 1650 à 1653, le recteur de Saint-Louis est un Espagnol, Pedro Robledo. Humphry (Fr.), *op. cit.*, p. 130. S'agit-il d'une mesure vexatoire prise à l'égard de l'hôpital?

d'émigrations, le nombre des malades de Saint-Louis est au contraire en régression après 1659. Sans doute faut-il y voir l'influence de la mauvaise observation du traité<sup>1</sup>, puis celle de la guerre de Dévolution, peut-être aussi la manifestation d'une défaveur de l'émigration vers la Castille au bénéfice de l'émigration vers la Catalogne plus ouverte aux Français<sup>2</sup>.

En 1663, quand l'Espagne intervient dans la guerre de Hollande, les biens de l'hôpital sont saisis comme biens français, en exécution de la mesure royale de représailles du 6 décembre 1673, ce qui explique l'interruption du registre à cette époque<sup>3</sup>.

Les variations du courant d'émigration sont en outre fonction de conditions locales. Cependant, en Catalogne<sup>4</sup>, en Andalousie<sup>5</sup> et à Madrid, ce sont les mêmes régions peu favorisées par le terrain et le climat, peu développées économiquement, qui donnent les plus forts contingents d'émigrés. La province d'origine est presque toujours précisée dans le registre de Saint-Louis. Aussi peut-on d'une façon assez sûre établir la proportion d'émigrés fournis par chaque région<sup>6</sup>, le chiffre de base étant 2647<sup>7</sup>:

<sup>1</sup> Le mémoire du 10 juin 1661 remis lors de son départ au nouvel ambassadeur à Madrid exprime le souhait «que tous les François soient traités dans tous les États du Roi Catholique avec la même équité et douceur que le sont en France les sujets dudit Roi, ou du moins comme le porte expressément le traité [des Pyrénées], aussi favorablement que l'on y traite les Anglois et Hollandois, envers lesquels, entre autres choses, on ne pratique point d'emprisonner leurs personnes ni de visiter leurs navires et maisons, après qu'ils ont été reçus dans les villes où ils habitent et où ils font leur commerce». Morel-Fatio (Alfred). *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, t. XI, Espagne, vol. 1 (1649-1700), Paris, 1894, p. 201.

<sup>2</sup> La même défaveur à l'égard de l'Espagne s'observe dans le domaine littéraire en 1660-1670. Cf. Ternois (René). *Les Français à Madrid après le Traité des Pyrénées*, dans *Société française de littérature comparée. Actes du quatrième congrès national (Toulouse, 1960). Espagne et littérature française*, Paris, 1961, pp. 61-73 (*Études de littérature étrangère et comparée*). Pedro Robledo redevient recteur de 1662 à 1672. Il est remplacé par un Français de 1672 à 1674, mais il semble qu'il n'y ait plus eu à Saint-Louis que des recteurs espagnols jusqu'à l'avènement de Philippe V. Humphry (Fr.), *op. cit.*, pp. 130-131.

<sup>3</sup> Mainlevée est donnée en 1675. A. S. L., E. 12. Mais l'activité de l'hôpital cesse sans doute provisoirement. Aucune reddition de compte au patriarche n'est conservée entre 1673 et 1721 (A. S. L., E. 17 et 18). L'enregistrement des malades reprend cependant le 16 novembre 1680 et ne s'interrompt plus jusqu'en 1709 au moins. A. S. L., F. 2.

<sup>4</sup> Nadal (G.) et Giralt (É.), *op. cit.*, pp. 230-231, tableau de la contribution des diocèses français au courant d'immigration vers Barcelone de 1566 à 1637.

<sup>5</sup> Girard (A.), *op. cit.*, p. 565.

<sup>6</sup> La division géographique adoptée est celle des nouveaux gouvernements établis par Louis XIV. Cf. Mirot (Albert). *Manuel de géographie historique de la France*, t. II, Paris, 1950, pp. 359-364.

<sup>7</sup> Il faut en effet retirer du chiffre total de 3357 diverses catégories de malades. 434 admissions sont éliminées parce qu'elles concernent des malades revenant

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE DE MALADES	PROPORTION
Auvergne	1369	52 %
Gascogne	388	14,5 %
Centre-Sud <sup>1</sup>	186	7 %
Béarn <sup>2</sup>	146	5,5 %
Limousin	116	4,5 %
Languedoc <sup>3</sup>	90	3,5 %
Nord de la Loire <sup>4</sup>	216	8 %
Divers <sup>5</sup>	136	5 %
	2647	

Trop peuplée, appauvrie par les guerres de religion <sup>6</sup> et les épidémies <sup>7</sup>, l'Auvergne subit un mouvement centrifuge qui entraîne ses habitants

à Saint-Louis après y avoir déjà fait un premier séjour. Pour 58 malades, le lieu d'origine n'est pas précisé. Pour 174 autres, l'absence de l'indication de la province n'a pu permettre une identification sûre. 19 malades, d'autre part, sont natifs d'Espagne, qu'il s'agisse de fils de Français de Madrid comme Giraldo Delsol, âgé de 14 ans, fils d'un Bourguignon, reçu en 1621, et Juan Bosque, âgé de 13 ans, fils d'un chirurgien français résidant à Madrid en 1647, ou d'Espagnols reçus exceptionnellement comme en 1664 Juan Méndez, «*herido de Una poñalada en La puerta de esta Iglesia*». A. S. L., F. 1, fol. 55 v<sup>o</sup>, 187 v<sup>o</sup>, 263 r<sup>o</sup>. En outre, sont reçus 27 autres étrangers venant d'Alsace, Artois (avant l'annexion), Flandre, Lorraine (13), Franche-Comté, Nice, Bohême, Suisse.

<sup>1</sup> Quercy (103 émigrés), Agenais (48), Rouergue (21), Albigeois (8), Périgord (6).

<sup>2</sup> Y compris la Basse-Navarre qui a deux représentants.

<sup>3</sup> Y compris le comté de Foix qui a un représentant.

<sup>4</sup> Paris (48 émigrés), Ile-de-France (9), Picardie (27), Normandie (25), Bretagne (32), Maine (12), vallée de la Loire (28), Champagne (32), Metz et Verdun (3).

<sup>5</sup> Poitou et Marche (11), Saintonge, Aunis, Angoumois (9), Berry (6), Bourbonnais (9), Bourgogne (28), Bresse et Bugey (3), Lyonnais (14), Forez (18), Dauphiné (9), Provence (29).

Ce tableau est complété par trois cartes annexes. La graphie très défectueuse des noms de localité et de trop nombreuses homonymies ne nous ont pas permis de retrouver toutes les localités avec certitude. Aussi les villes principales de chaque gouvernement sont-elles suivies de deux chiffres, le premier indiquant le nombre d'émigrants originaires de la ville même, le second, en italique, celui des émigrants originaires du gouvernement dont le lieu d'origine n'est pas indiqué ou n'a pas été identifié. La carte I concerne les émigrés du Nord et de l'Est de la France et la carte II ceux du Sud-Ouest, moins l'actuel département du Cantal qui correspond à peu près à la Haute-Auvergne et fait l'objet de la carte III.

<sup>6</sup> Cf. Bréhier (Louis). *L'Auvergne*, Paris, 1912, pp. 58-60. Elle subit en outre la guerre protestante en 1629. Boudet (Marcelin) et Grand (Roger). *Étude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1902, pp. 98-99.

<sup>7</sup> La peste sévit en Haute-Auvergne de 1627 à 1629. Les classes aisées quittent

non seulement en Espagne, mais dans toute la France. Les émigrants de Basse-Auvergne (Clermont-Ferrand) se dirigent plus vers les autres provinces du royaume qu'en Espagne <sup>1</sup>. Au contraire, la Haute-Auvergne fournit à l'émigration vers la Castille un apport essentiel; les élections de Mauriac et d'Aurillac particulièrement, vouées à un élevage de bovins sans débouchés qui laisse à leurs habitants des «loisirs forcés», sont depuis le Moyen Age tournées vers l'Espagne <sup>2</sup>. Des seules localités de Trizac et d'Anglards-de-Salers viennent 89 et 49 émigrants <sup>3</sup>.

Plus proches de la frontière, les Gascons et Béarnais entraînent les déshérités du Nord de la Garonne, comme les Agenais, si éprouvés, après trois années de disette, par la «Grande Famine» de 1630-1631 <sup>4</sup>. Les Limousins, présents en Espagne dès le XVI<sup>e</sup> siècle, viennent surtout du diocèse de Tulle voisin de la région de Mauriac <sup>5</sup>. Les dévastations

Aurillac pour la campagne, ce qui prive de travail la population ouvrière. *Id.*, pp. 88-93. En 1631, c'est la Basse-Auvergne qui est touchée par la peste. Cf. Gomot (Hippolyte). *Chroniques de Riom. La peste noire de 1631*. Riom, 1874. In-16, VIII-104 p. (*Publications de la Société du Musée de Riom*).

- <sup>1</sup> L'émigration en Basse-Auvergne épargne la plaine centrale pourvue de ressources et prend naissance principalement dans les montagnes de l'Ouest. Cf. Juillard (Marcel). *Les Émigrants dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, nos 7 (juillet 1924), pp. 116-121, et 8 (août 1924), pp. 133-139. — Delaspre (Suzanne). *L'Émigration temporaire en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la Révolution*, dans *Revue d'Auvergne*, t. LXVIII (1954), pp. 2-57. C'est surtout à partir de 1655 que la Basse-Auvergne est représentée en Espagne.
- <sup>2</sup> Les conditions favorables à l'émigration en Espagne dans cette région — parenté linguistique, facilité des communications, passage d'une des routes de Saint-Jacques par Aurillac (une autre traversant le Limousin joue aussi un rôle dans l'émigration de cette province), commerce des mules exportées d'Auvergne en Espagne dès le XV<sup>e</sup> siècle — sont analysées par Trillat (M.), *art. cit.*, pp. 265-266 et Trénard (L.), *art. cit.*, p. 735. Les «montagnes du côté d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour» fourniraient au XVII<sup>e</sup> siècle 5 à 6000 émigrés par an selon Lefèvre d'Ormesson (A.). *Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne en 1697-1698*, éd. *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. V, Clermont-Ferrand, 1815, p. 125. Mais il s'agit surtout d'Aurillac et Mauriac. Les Sanflourains (on n'en compte que 15 à Saint-Louis contre 61 Aurillacois et 59 Mauriacois) émigrent peu, ce que remarque aussi pour le XVIII<sup>e</sup> siècle Trillat (M.), *art. cit.*, pp. 267, 278-279. «Les deux tiers des jeunes de la campagne [d'Aurillac] vont hors de province ou au royaume d'Espagne», constate encore un contrôleur du vingtième en 1775. Esquer (G.). *La Haute-Auvergne à la fin de l'Ancien Régime*, dans *Revue de la Haute-Auvergne*, t. IX (1907), pp. 125-158.
- <sup>3</sup> L'émigration est très importante aussi dans les hameaux proches de ces deux agglomérations; elles comptent aujourd'hui 775 et 315 habitants. Les charges fiscales provoquent des soulèvements durement réprimés à Anglards de 1649 à 1657. Farges (L.), *op. cit.*, p. 102.
- <sup>4</sup> Cf. Couyba (L.). *La misère en Agenais de 1600 à 1629 et la Grande Famine de 1630-1631*. Villeneuve-sur-Lot, 1902. In-8°, 176 p.
- <sup>5</sup> Le siège de Tulle par le vicomte de Turenne en 1585 ruine nombre de ses habitants. Cf. Fage (René). *Tableau économique de Tulle dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*,

des guerres étrangères expliquent le départ de quelques habitants des provinces frontières — Picardie, Champagne, Bourgogne <sup>1</sup> — tandis que les ravages et les exactions financières des Frondeurs supportés par les Bourbonnais provoquent l'exil de certains d'entre eux <sup>2</sup> et que des motifs commerciaux sont sans doute à l'origine de la présence de 5 Vitréens <sup>3</sup>, d'émigrés originaires de ports bretons et provençaux <sup>4</sup>.

Les rapports entre les différents courants d'émigration évoluent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre des Gascons et Béarnais diminuant sensiblement à Madrid. Si 30 Gascons sont reçus en 1630 contre 41 Auvergnats, 13 Béarnais et 5 Limousins, si les Gascons sont encore 28 en 1631, on n'en compte pendant la guerre que 6 en 1635, 2 en 1640, 2 en 1645. Les habitants du Sud de la Garonne choisissent probablement plus volontiers la Catalogne à partir de cette époque <sup>5</sup>. En 1650, Saint-Louis accueille 38 Auvergnats, 3 Limousins, mais un seul Gascon, et ne voit passer aucun Béarnais <sup>6</sup>. Toujours fidèles à la Castille au contraire, les Auvergnats fournissent 19 des 28 malades admis en 1673.

Plus irréguliers que les renseignements concernant l'origine, ceux que fournit le registre sur la situation familiale des malades imposent

Paris, 1925, pp. 19-22. En 1631, la peste touche aussi Tulle et le Limousin. Boudet (M.) et Grand (R.), *op. cit.*, p. 106. Notre carte de l'émigration limousine concorde avec les remarques de Perrel (J.), *art. cit.*, pp. 716-717: M. Perrel constate que la zone de plus forte émigration est la région de Tulle, Brive et Argentat, puis cite comme autres grands centres de départs Ussel, Uzerche, Bort-les-Orgues.

<sup>1</sup> Certains villages y sont complètement ruinés et vidés. Feillet (Alphonse). *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, Paris, 1886, pp. 17, 37-39, 134. — Roupnel (Gaston). *La ville et la campagne au XVII<sup>e</sup> siècle. Étude sur les Populations en Pays Dijonnais*, Paris, 1955, pp. 3-40. De même, deux malades de Verdun, un de Metz, viennent témoigner à Madrid de la désertion des campagnes provoquée dans les Trois Évêchés par la guerre. Cf. Klippfel (L.). *La dépopulation et l'émigration dans le pays messin au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans *Le Pays Lorrain*, t. XIX (1927), pp. 330-332.

<sup>2</sup> Cf. Bouchard (Ernest). *Les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, Moulins, 1867, pp. 83-90. Sur les 9 Bourbonnais reçus à Saint-Louis, 7 arrivent après 1650.

<sup>3</sup> Chargés principalement de l'exportation des toiles normandes et bretonnes, les Vitréens et les Malouins ont un rôle primordial dans le commerce des ports andalous (Cadix, Sanlúcar). Cf. Frain [Edouard]. *Le commerce des Vitréens en Espagne. 1629-1630*. Vitré, 1898. In-8°, 30 p. — Sée (Henri). *Esquisse de l'histoire du commerce français à Cadix et dans l'Amérique espagnole au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue d'histoire moderne*, n° 13 (janv.-fév. 1928), pp. 13-31.

<sup>4</sup> Signalons à titre anecdotique qu'admis en 1620, Andrés Navarro, fils d'une Nostradamus et natif de Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) comme le prophète, en est sans doute un parent. A. S. L., F. 1, fol. 49 v°.

<sup>5</sup> Pyrénées et Pré-Pyrénées fournissent 52,2 % des émigrés français de Barcelone en 1637 contre 43,6 % en 1600, d'après l'enregistrement des malades de l'hôpital de la Santa Creu. Nadal (G.) et Giralt (É.), *op. cit.*, pp. 220-221.

<sup>6</sup> Peut-être quelques Gascons reprennent-ils le chemin de la Castille ensuite: on en remarque 4 en 1655, 6 en 1659, 5 en 1665.

toutefois quelques constatations. Parmi ces émigrés, âgés en moyenne de 20 à 25 ans <sup>1</sup>, peu semblent complètement déracinés puisque 26 seulement déclarent n'avoir ni leurs parents ni aucune famille <sup>2</sup>.

Au contraire, c'est en général de familles assez nombreuses que leurs compagnons sont issus, comme il apparaît quand le nombre de frères et sœurs — 4 en moyenne — est précisé pour les célibataires. Ces derniers représentent en 1630, où ils sont 101 contre 28 malades mariés ou veufs, 78 % des admis <sup>3</sup>. La même proportion se retrouve sensiblement en 1645: 35 célibataires (74 %), 12 mariés et veufs, en 1655 (39 et 11) et 1665 (31 et 6).

Au profil de l'émigré célibataire auvergnat, âgé d'une vingtaine d'années, que les remarques précédentes esquissent, quelques touches sont encore apportées par ce qu'on sait de l'activité des malades. Bien que six mendiants soient signalés <sup>4</sup>, il semble qu'ils soient généralement pourvus d'un métier <sup>5</sup>. Parmi les Auvergnats par exemple, du 15 août 1623 au 5 septembre 1624 <sup>6</sup> où les professions sont presque toutes indiquées, il est précisé pour trois d'entre eux seulement (sur 32) qu'ils n'ont aucun métier <sup>7</sup>. Le même cas se représentant du 16 janvier 1646 au 20 décembre 1650 <sup>8</sup>, on ne relève que pour 4 Auvergnats sur 171 la mention qu'ils n'ont pas de profession <sup>9</sup>. Les 850 mentions de métier relevées <sup>10</sup> fournissent les conclusions suivantes:

<sup>1</sup> Ainsi en 1620, année où le nombre des malades est le plus grand et pour laquelle tous les âges sont indiqués. En 1637, 47,3 % des émigrés français de Barcelone ont entre 13 et 22 ans. Nadal (G.) et Giralt (É.), *op. cit.*, p. 129.

<sup>2</sup> Une vingtaine d'autres partis très jeunes sans doute déclarent ignorer le nom de leur mère, comme Jean Marono, de Saint-Vincent près d'Anglards (Cantal): «*no sabia quantos años tiene ni el nombre de su madre*». A. S. L., F. 1, fol. 213 r<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Ils se répartissent ainsi: 44 sont fils de parents probablement vivants, 32 de parents décédés, 17 ont perdu leur père et 8 leur mère. 15 des malades mariés ont des enfants, 7 n'en ont pas, 4 autres ont sans doute épousé des Espagnoles, 2 sont veufs.

<sup>4</sup> Dont 3 âgés de 60 à 70 ans en décembre 1647. A. S. L., F. 1, fol. 189 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Les émigrés travaillent même dès l'enfance, comme les deux jeunes fils de «Juan de la Fuente», colporteur auvergnat: après la mort de leur père en 1647, on les signale comme vendant des lacets («*muchacho que vende tressenderas*»). A. S. L., F. 1, fol. 182 v<sup>o</sup>, 184 v<sup>o</sup>, 185 r<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> *Id.*, fol. 84 r<sup>o</sup>-92 r<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> *Id.*, fol. 90 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>8</sup> *Id.*, fol. 178 r<sup>o</sup>-202 r<sup>o</sup>.

<sup>9</sup> Sur les 4, 2 ont 18 et 20 ans. *Id.*, fol. 192 v<sup>o</sup>, 195 v<sup>o</sup>, 199 v<sup>o</sup>. Seuls sont compris dans les proportions précédentes les Auvergnats n'ayant fait qu'un seul séjour à l'hôpital.

<sup>10</sup> Nous n'englobons pas dans ce chiffre les 18 prêtres ou moines reçus à l'hôpital qui sont sans doute des pèlerins. L'hôpital accueille 18 autres pèlerins, originaires de toute la France: Paris, Lyon, Beaune... *Id.*, fol. 6 r<sup>o</sup>, 20 v<sup>o</sup>, 251 r<sup>o</sup>. Deux d'entre eux, le Parisien Mercier, le Lyonnais Moreso, viennent à deux reprises, en 1621 et 1639.

PROFESSION	NOMBRE DE MALADES	PROPORTION
Boulangers	186	22 %
Domestiques	95	11 %
Cordonniers	94	11 %
Colporteurs	86	10,1 %
Tailleurs	68	8 %
Porteurs d'eau	56	7 %
Rémouleurs	39	4,5 %
Pâtisseries	27	3 %
Autres métiers de l'étoffe <sup>1</sup>	46	5,5 %
Métiers des métaux <sup>2</sup>	25	2,9 %
Métiers de la construction	21	2,5 %
Ouvriers agricoles	19	2,3 %
Autres métiers de l'alimentation <sup>3</sup>	17	2 %
Militaires	15	1,7 %
Divers	56	6,5 %
	850	

L'ensemble des métiers exercés par les émigrés de Madrid diffère sensiblement de l'activité des émigrants de Catalogne se consacrant surtout à l'agriculture et à l'élevage <sup>4</sup>, ou de celle des marchands français d'Andalousie. Modeste commerçant, valet, artisan du vêtement ou du textile, voué à de petites professions un peu interchangeables <sup>5</sup>, tel apparaît l'émigrant français de Madrid au XVII<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque il s'est emparé de la boulangerie de la capitale qu'il conservera jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle <sup>6</sup>. Autre forme de commerce, le colportage est très pratiqué:

*Id.*, fol. 59 r<sup>o</sup>, 60 v<sup>o</sup>, 164 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. Certains passent par Madrid au retour de Saint-Jacques dont le pèlerinage renaît alors. Cf. Bottineau (Yves). *Les chemins de Saint-Jacques*, Paris, 1964, pp. 62-63.

<sup>1</sup> Dont 12 chapeliers, 8 tisserands, 4 passementiers.

<sup>2</sup> Dont 8 serruriers, 11 chaudronniers.

<sup>3</sup> Parmi eux: 6 garçons de taverne, tous Auvergnats, 7 cuisiniers.

<sup>4</sup> Nadal (G.) et Giralt (É.), *op. cit.*, p. 132.

<sup>5</sup> Tel qui est rémouleur en 1647 revient à l'hôpital colporteur en 1650. A. S. L., F. 1, fol. 185 v<sup>o</sup>, 200 v<sup>o</sup>. Des changements d'orientation identiques se remarquent dans les métiers humbles de Paris à la même époque.

<sup>6</sup> «On peut dire, sans exagération, que la boulangerie presque tout entière de Madrid est exercée par des Français», écrit en 1854 Humphry (Fr.), *op. cit.*, p. XXVIII.

si 5 malades seulement, dont un de Laval en 1618 <sup>1</sup>, sont dits marchands, nombreux sont les *cajeros* <sup>2</sup> dont le négoce concerne la mercerie, les étoffes, la quincaillerie. Interdit en 1627 puis en 1657, en butte à l'hostilité des joailliers de Madrid en 1642, ce commerce se maintient cependant. Le vendeur ambulante vient de France avec sa pacotille <sup>3</sup> puis se réapprovisionne sur place chez des marchands <sup>4</sup>. Aussi pittoresques sont les porteurs d'eau <sup>5</sup>. Les valets admis à l'hôpital sont souvent ceux de l'ambassadeur de France, mais beaucoup aussi sont au service de seigneurs espagnols.

La présence de militaires surprend <sup>6</sup>: il s'agit peut-être de victimes de Philippe IV, qui fait enrôler de force dans son armée les étrangers coupables de faire sortir les métaux précieux du royaume <sup>7</sup>. Trois libraires <sup>8</sup> rappellent la fabrication en France de nombreux livres espagnols au XVII<sup>e</sup> siècle et annoncent le rôle fructueux des libraires français d'Espagne au siècle suivant <sup>9</sup>. Par contre, à la différence de ce qui sera sous les Bourbons, la colonie artistique est inexistante <sup>10</sup>.

Si le Languedoc et l'Agenais fournissent un peu tous les métiers, trois vocations dominant chez les Limousins et Quercinois qui sont plus volontiers, par ordre d'importance, cordonniers, boulangers et tailleurs. La Gascogne donne de nombreux domestiques, à la différence de l'Auvergne qui en envoie peu: les Auvergnats fournissent les 11 chaudronniers <sup>11</sup>, la moitié des tailleurs, les 5/8 des cordonniers, plus des 3/4 des

<sup>1</sup> A. S. L., F. 1, fol. 8 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> Le *cajero* «vende por las calles y casas mercaderías y cosas menudas». *Diccionario de Autoridades*, t. II, Madrid, 1729, p. 243. Comme le Dauphinois Jean-François Brum, «que trae una Caja de Coriuidades» en 1671. A. S. L., F. 1, fol. 283 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Girard (A.), *op. cit.*, pp. 555-557.

<sup>4</sup> Quatre colporteurs auvergnats et limousins achètent 7050 réaux de billon de marchandises à un commerçant flamand, en 1655. Madrid, Archivo Histórico de Protocolos, Prot. 5352, 1<sup>er</sup> décembre 1655.

<sup>5</sup> «Tiene un borico ... Con aguaderas y cantaros y todos aparego» (*sic*), «es de ofiçio d'echax agua con dos cantaxos a Cuestas». A. S. L., F. 1, fol. 143 v<sup>o</sup>, 144 r<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Forte de nombreux mercenaires étrangers, l'armée espagnole ne semble pas cependant avoir compris de volontaires français. Cf. Bazy (J.-P.-A.). *État militaire de la monarchie espagnole sous le règne de Philippe IV. Les mercenaires au XVII<sup>e</sup> siècle*. Poitiers, 1864. In-8<sup>o</sup>, 104 p.

<sup>7</sup> Trillat (M.), *art. cit.*, p. 288.

<sup>8</sup> Guillaume Champion du Mans, Mathieu Lenègre de Chartres, Pierre Michel.

<sup>9</sup> Sarrailh (Jean). *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1954, pp. 306-308. D'autres libraires sont connus à Madrid pendant la même période: Joseph de Vydarte en 1617, Pierre Delloure en 1662. A. S. L., H. 1, F. 5.

<sup>10</sup> On relève un orfèvre en 1623, un sculpteur de Toulon en 1630, un peintre de Riom en 1659. A. S. L., F. 1, fol. 84 v<sup>o</sup>, 130 v<sup>o</sup>, 249 r<sup>o</sup>. Le graveur Antoine Cursetlet, de Saint-Étienne, reçu en 1665, est inconnu. *Id.*, fol. 266 r<sup>o</sup>.

<sup>11</sup> On rencontre déjà des chaudronniers auvergnats en Espagne au XV<sup>e</sup> siècle. Thomas (Antoine). *Émigrants auvergnats en Espagne sous Charles VII (1449)*, dans *Home-*

boulangers <sup>1</sup>, 76 colporteurs, 51 porteurs d'eau, 33 rémouleurs. Colporteurs et rémouleurs auvergnats parcourent la France autant que l'Espagne <sup>2</sup>; en revanche les scieurs de long auvergnats nombreux à essaimer vers les autres provinces <sup>3</sup> passent peu la frontière: un seul est signalé à Saint-Louis <sup>4</sup>. De Paris viennent des chapeliers, gantiers, passementiers.

Dans l'exercice de leur profession, les émigrés semblent souvent gênés par l'hostilité des Espagnols qu'ils concurrencent <sup>5</sup>. Ils peuvent cependant, sans être naturalisés, être admis dans les corporations <sup>6</sup>. Antonio Bartolo, «*de naçion frances*», est par exemple «*maestro del offiçio de hacer rastrillos, ratoneras, fuelles y peines*», mais il lui en coûte: alors qu'il a obtenu la permission de faire vendre ses marchandises à travers Madrid par autant de garçons qu'il voudrait, les jurés du métier inquiets exigent qu'il n'en envoie pas plus d'un dans les rues <sup>7</sup>.

En butte aux persécutions de l'État, peu ménagés par leurs créanciers <sup>8</sup> ou par les corporations mais pourtant protégés par leur juge conservateur <sup>9</sup> et unis dans la solidarité des confréries <sup>10</sup>, les Français de Madrid parviennent-ils à tirer de leur travail un bénéfice substantiel?

Le registre de Saint-Louis répond mal à cette question. Les vêtements des malades quand ils sont décrits <sup>11</sup>, noirs ou gris au début de la période,

*naje ofrecido a Menéndez Pidal. Miscelánea de estudios lingüísticos, literarios e históricos*, t. III, Madrid, 1925, pp. 89-92.

<sup>1</sup> Les boulangers auvergnats qui ont peu de travail dans leur pays où presque tous les habitants font leur pain de seigle s'exilent aussi à Paris, Bordeaux ou Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Delaspre (S.), *art. cit.*, p. 37.

<sup>2</sup> Juillard (M.), *art. cit.*, pp. 120-121. — Delaspre (S.), *art. cit.*, p. 31.

<sup>3</sup> *Id.*, pp. 23-26.

<sup>4</sup> En 1629. A. S. L., F. 1, fol. 127 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Les marchands et fabricants de draps de Ségovie par exemple s'unissent vers 1604 pour attaquer en justice un Français. Madrid, Archivo Histórico Nacional, Consejo de Castilla, Cámara de Justicia, reg. 3227, fol. 231 v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Ce qui n'est pas permis aux étrangers travaillant en France. En 1630, une liste des membres de la corporation madrilène des menuisiers comprend un Juan de Francia. Madrid, Archivo Municipal, Archivo de la Secretaría del Ayuntamiento, 2-315-25.

<sup>7</sup> *Id.*, 2-245-2. Des faits analogues se produisent à Paris à la même époque à l'égard des artisans flamands — ébénistes notamment — qui y travaillent.

<sup>8</sup> Ainsi Julien Dureo, marchand nantais, est-il enfermé à la prison royale de Madrid à la demande d'un marchand de Saint-Sébastien, son créancier, en 1616. A. S. L., H. 1, fol. 63 v<sup>o</sup>-64 v<sup>o</sup>.

<sup>9</sup> Les Français de Madrid ne l'obtiennent avec peine qu'en 1663. Il connaît en première instance des causes civiles concernant les Français établis ou de passage à Madrid. Les appels se font au Conseil de guerre, les procès criminels sont remis à la justice ordinaire. Girard (A.), *op. cit.*, pp. 149-153.

<sup>10</sup> La confrérie de Saint-Louis déjà mentionnée s'établit à Saint-Louis-des-Français en 1618. Savreux fonde en outre à l'hôpital la confrérie du Saint-Esprit et de Notre-Dame de Bonne-Fin dont l'institution est confirmée par une bulle de 1619. Humphry (Fr.), *op. cit.*, pp. 107-115.

<sup>11</sup> En principe, les hôpitaux se chargent de nettoyer les vêtements des malades, d'où

plus colorés à partir de 1640 — bleus, verts — sont bien souvent râpés <sup>1</sup>. Cette impression de pauvreté est renforcée par l'examen du montant des sommes d'argent dont les malades sont munis et qu'ils déclarent en entrant à l'hôpital: elles s'élèvent à dix réaux de billon en moyenne jusqu'en 1630 <sup>2</sup>. C'est probablement toute la fortune de certains colporteurs errants, mais pour d'autres malades, il ne doit s'agir que d'un peu d'argent de poche destiné à faire acheter le superflu dont ils auront besoin pendant leur séjour. Sans qu'on puisse discerner ce que représente exactement cet argent, la proportion des malades qui en sont pourvus est cependant intéressante à connaître. Elle est forte dans les premières années de fonctionnement de l'hôpital: le tiers des malades en 1619-1620 est muni d'argent <sup>3</sup>. Ce n'est plus que le cas de 17 malades sur 99 en 1624, 8 sur 97 en 1626, 11 sur 129 en 1630. Les 21 malades de 1632 sont tous reçus «*sin dinero*».

Les indications sont moins précises dans les années qui suivent, mais bien des malades sont signalés comme étant très pauvres, meurent sans qu'il leur soit nécessaire de faire un testament, sont ensevelis dans la fosse commune parce qu'ils ne peuvent payer leur enterrement. On entrevoit souvent une existence précaire où les gains suffisent juste à payer les dettes <sup>4</sup>. Mais si certains Français de Madrid vivent d'emprunts <sup>5</sup>, il est au contraire précisé pour d'autres dans le registre de Saint-Louis qu'ils n'ont pas de dettes ou même qu'on leur doit de l'argent <sup>6</sup>; certains font des legs à l'hôpital <sup>7</sup>. Ce document nous met sans doute en communi-

la nécessité de les inventorier. Lallemand (L.), *op. cit.*, p. 526. Si les vêtements des défunts ne sont pas réclamés, l'hôpital les vend. A. S. L., F. 1, fol. 142 v<sup>o</sup>, 145 r<sup>o</sup>.

<sup>1</sup> Certains malades n'ont parfois pas de chemise. 17 malades sur 33 en 1644, 35 sur 47 en 1645, 18 sur 75 en 1657 sont déclarés porteurs de vêtements vieux et usés.

<sup>2</sup> Or l'hôpital dépense 3 réaux par jour pour la nourriture d'un pèlerin admis exceptionnellement à titre onéreux en 1663. A. S. L., F. 1, fol. 258 v<sup>o</sup>. L'argent est rendu au malade quand il sort, remis à l'administrateur s'il meurt.

<sup>3</sup> 54 malades sur 149 en 1619, 51 sur 169 en 1620. Il est précisé pour les autres qu'ils n'ont pas d'argent.

<sup>4</sup> Quand meurt Guillaume Maurin, de Jaleyrac (Cantal) en 1651, il ne reste de sa fortune, l'enterrement payé, que 94 réaux qu'on emploie à dire des messes. A. S. L., F. 1, fol. 204 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Ainsi le colporteur François Ugon doit-il, en 1632, 1500 réaux de billon à son compatriote Jacques Langlada qui fait saisir ses biens. Madrid, Archivo Histórico de Protocolos, Prot. 6748, 2<sup>e</sup> partie, fol. 110 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>. En 1653, deux colporteurs de Mauriac reconnaissent devoir à une Française de Madrid 150 doublons d'or qu'elle leur a prêtés. *Id.*, Prot. 8058, fol. 916 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> En 1631, il est dû à François Martin, mitron auvergnat, par son patron: «*mas de 1020 Reales del tiempo que le sirve en su casa Por ofiçial de panaderia*». A. S. L., F. 1, fol. 145 r<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Le colporteur Jean Roche par exemple lègue 50 réaux pour des messes en 1651. *Id.*, fol. 204 r<sup>o</sup>.

cation avec la catégorie la plus pauvre des émigrés. Bien qu'on ne puisse en déterminer la proportion, il est des cas de réussite parmi les Français de Madrid, tel celui du menuisier normand Léonard Leroy dont les biens, légués par lui à l'hôpital en 1634, rapportent 100 ducats de rente <sup>1</sup>.

\*  
\*   \*   \*

S'interroger sur l'emploi que les émigrés font de leur gain amène à débattre le problème de la nature de l'émigration: est-elle provisoire ou définitive, les bénéfiques faits par les émigrés gagnent-ils ou non la France? Différentes constatations permettent d'affirmer que l'expatriation est dans la plupart des cas temporaire, sinon saisonnière <sup>2</sup>. L'âge moyen des malades ou le fait que leurs vêtements sont souvent spécifiés français <sup>3</sup> ne s'accordent pas avec une émigration de longue durée, de même que l'absence des femmes. Leur admission n'étant pas prévue à Saint-Louis, ceci indique probablement qu'elles n'ont pas coutume d'accompagner leur mari. De fait, parmi les émigrés mariés, nombreux sont ceux dont on précise qu'ils ont laissé en France femme et enfants: tel est le cas de 34 des 115 émigrés mariés reçus en 5 ans, de 1626 à 1630 <sup>4</sup>. De même, en 1672 et 1673, sur 13 malades mariés, 12 ont leur femme en Auvergne, Limousin et Quercy. Si la femme et les jeunes enfants ne partent pas, les fils aînés accompagnent parfois l'émigré <sup>5</sup>. Mais l'abandon en France d'une partie de sa famille confirme bien qu'il a généralement l'«esprit de retour».

Quelques-uns le perdent toutefois, comme le dénote l'existence d'un certain nombre de mariages mixtes <sup>6</sup>. En dépit de l'incertitude des noms,

<sup>1</sup> A. S. L., C. 7.

<sup>2</sup> L'examen du chiffre de malades reçus selon les différents mois ne révèle pas qu'il y ait une période constante de l'année où ils sont plus nombreux.

<sup>3</sup> Ce qui est le cas pour 61 malades de 1617 à 1622. D'autres portent une cape gasconne comme tels natifs d'Aurignac (Haute-Garonne) et de Saint-Pé-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). A. S. L., F. 1, fol. 35 v<sup>o</sup>, 56 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> Cette précision n'est pas apportée systématiquement. Pierre Navarro, *labrador*, né à Pontacq (Basses-Pyrénées), est marié à Bagnères-de-Bigorre à Juana de Peteil «*de la qual tiene un hijo y Saliendo de su tierra la dexo preñada*». A. S. L., F. 1, fol. 195 v<sup>o</sup> (1619).

<sup>5</sup> Laurent de Villamur, d'Aurignac, a en 1629: «*un hijo y 2 hijas en cascuña y aqui esta el hijo*». A. S. L., F. 1, fol. 123 v<sup>o</sup>. En 1651, Jean Teysendier, de Meallet (Cantal), a cinq filles et un fils qui est à Madrid. *Id.*, fol. 205 r<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> Le mariage avec une Espagnole est depuis 1561 la première condition de la naturalisation. Celle-ci exige en outre, depuis 1608, vingt ans de résidence et, depuis 1618, une propriété foncière de 4.000 ducats au moins. L'obtention de la naturalisation est très rare chez les Français. Girard (A.), *op. cit.*, p. 574.

on peut relever pour la période 1617-1624, sur 182 malades mariés, 45 mariages mixtes probables, soit 24 %<sup>1</sup>. La proportion s'affaiblit ensuite quand les relations deviennent moins bonnes: on compte 4 mariages mixtes pour 26 émigrés mariés en 1630, 3 pour 25 en 1631, 4 pour 26 en 1647.

Les malades admis plusieurs fois à l'hôpital dans un laps de temps assez long<sup>2</sup> peuvent être aussi des émigrés fixés définitivement à Madrid, comme sans doute Jacques Gautié, de Sauvat (Cantal), reçu une première fois en 1619, puis une seconde en 1642 sous le nom de Diego Galterio<sup>3</sup>. Mais il est également possible qu'un malade déjà reçu à Saint-Louis lors d'un premier voyage en Espagne, le soit une nouvelle fois au cours d'un séjour postérieur: Géraud de Maisons apparaît, célibataire, à l'hôpital, en 1619, il retourne ensuite à Salers (Cantal) où il se marie et où naît son fils Jean, revient avec lui en Espagne et entre de nouveau à l'hôpital en 1650<sup>4</sup>.

Le registre de Saint-Louis n'apporte pas d'indication sur la périodicité de l'émigration ni sur la durée des séjours outre-Pyrénées. Par contre, une preuve supplémentaire des retours en France est fournie par la fréquence de la participation au mouvement de membres d'une même famille, à plusieurs années de distance: le premier d'entre eux qui s'exile invite les autres à venir le rejoindre ou, revenu au pays, les entraîne lorsqu'il repart. De nécessité, l'émigration tend à devenir contagion. 92 familles fournissent au moins deux émigrés pendant cette période. Le fils imite souvent son père, comme le prouvent quelques exemples. Jean Fenolac, de Trizac, est accueilli à l'hôpital en 1619, 1620 et 1627<sup>5</sup>. Ses deux fils, reçus en 1627 et 1628<sup>6</sup>, l'ont-ils rejoint? Plus probablement, tous trois, encouragés par les gains du père en Espagne, ont-ils fait ensemble le voyage en 1627. Pierre Rocher, porteur d'eau de Chastel-Marlhac (Cantal) est malade en 1631; en 1646, c'est son fils Jean, ouvrier agricole, qui le sera<sup>7</sup>. Longtemps après 1627, date du passage à l'hôpital de Fran-

<sup>1</sup> Sur les côtes catalanes, la proportion des mariages mixtes varie selon les régions de 22,1 % à 50,2 %. Nadal (G.) et Giralt (É.), *op. cit.*, pp. 294-295.

<sup>2</sup> Louis Sauret par exemple est hospitalisé en 1619 et 1643, Pierre Germain en 1621 et 1639. A. S. L., F. 1, fol. 29 r<sup>o</sup> et 171 r<sup>o</sup>, 61 v<sup>o</sup> et 164 v<sup>o</sup>. Le nombre de malades ayant fait plusieurs séjours à l'hôpital est délicat à déterminer étant donné les mauvaises graphies et les homonymies (il y a 11 «Juan de la Torre» dont 6 différents). 346 malades au moins ont fait plusieurs séjours à l'hôpital: deux (272), trois (64), quatre (6) et cinq (4).

<sup>3</sup> A. S. L., F. 1, fol. 18 r<sup>o</sup> et 168 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Id.*, fol. 21 r<sup>o</sup>, 201 r<sup>o</sup>, 207 v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> *Id.*, fol. 24 r<sup>o</sup>, 34 r<sup>o</sup>, 107 r<sup>o</sup>.

<sup>6</sup> *Id.*, fol. 107 v<sup>o</sup>, 119 r<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> *Id.*, fol. 145 r<sup>o</sup>, 182 r<sup>o</sup>.

çois Blanc, de Meallet (Cantal), son fils âgé de 17 ans y est admis en 1649 <sup>1</sup>.

Le frère aîné parfois montre aussi le chemin: Jean Lalane, d'Ordan (Gers), reçu à Saint-Louis en 1620, est suivi par son frère François en 1628 <sup>2</sup>. Antoine Maraillon, de Jailhac (Cantal), présent à Madrid en 1624, entraîne le départ de son frère Jean, colporteur, admis à l'hôpital en 1646 <sup>3</sup>. Antoine Gaston, colporteur de Chambon (Cantal), meurt à Madrid en 1648, ce qui n'empêche pas le départ de son frère Jean, reçu en 1659 <sup>4</sup>. Deux des frères Balacier, de Salers, sont hospitalisés en 1621, deux autres en 1627 <sup>5</sup>. Ainsi des dynasties d'émigrants se constituent-elles, comme les Tessendier, de Courdes (Cantal): Guillaume Tessendier entre à Saint-Louis en 1620; en 1645 on trouve à Madrid son frère François, porteur d'eau, veuf, et le fils de celui-ci, colporteur marié à Courdes et pourvu de deux enfants <sup>6</sup>. Sept membres de la famille Sauret, de Trizac, passent par l'hôpital de 1619 à 1657 <sup>7</sup>. Cette permanence de l'émigration dans une même famille annonce les compagnies commerciales et familiales auvergnates du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>8</sup>.

Voyages répétés d'un même émigré, départs successifs dans une même famille confirment que les Français, malgré des moments très difficiles en cas de crise politique, peuvent recueillir à Madrid quelques bénéfiques, qu'ils transportent en France, frauduleusement. En effet, un édit du 7 février 1626 ordonne à ceux qui introduisent des marchandises en Espagne d'en employer le prix en achat de marchandises espagnoles et renouvelle l'interdiction de l'exportation de l'or et de l'argent sous peine de mort <sup>9</sup>. Les Français pourtant parviennent à faire sortir des pièces espagnoles, qui circulent notamment dans le Bas-Limousin <sup>10</sup>. En Auvergne, du fait

<sup>1</sup> A. S. L., F. 1, fol. 111 r<sup>o</sup>, 197 r<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> *Id.*, fol. 50 v<sup>o</sup>, 118 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> *Id.*, fol. 91 r<sup>o</sup>, 179 v<sup>o</sup>.

<sup>4</sup> *Id.*, fol. 192 r<sup>o</sup>, 253 r<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> *Id.*, fol. 55 r<sup>o</sup>, 63 r<sup>o</sup>, 113 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 114 v<sup>o</sup>. Les frères Buchin, de Meallet, sont rémouleurs, les frères Altier, de Broussoles (Cantal), sont boulangers comme les frères «Rubio». Les frères «Santa Maria» sont pâtisseries, les frères Fac savetiers, les frères Delfour colporteur et boulanger...

<sup>6</sup> *Id.*, fol. 49 r<sup>o</sup>, 176 r<sup>o</sup>, 179 r<sup>o</sup>, 181 r<sup>o</sup>.

<sup>7</sup> Tandis que la famille Joncoux, de Joncoux (Cantal), envoie 5 représentants de 1619 à 1652.

<sup>8</sup> A Chinchón et Navalcarnero. Trillat (M.), *art. cit.*, pp. 288-291.

<sup>9</sup> Girard (A.), *op. cit.*, pp. 57-58. Le traité des Pyrénées accorde aux Français le droit de vendre du blé en Espagne et d'en emporter le profit. Vast (Henri), *Les grands traités du règne de Louis XIV. Traité de Munster, Ligue du Rhin, traité des Pyrénées (1648-1659)*, Paris, 1893, p. 99, article 8. Mais les Espagnols se soucient peu de respecter cette clause.

<sup>10</sup> Perrel (J.), *art. cit.*, pp. 727-728.

du grand nombre d'émigrants, le numéraire qu'ils fournissent est particulièrement important, par rapport à la situation économique de la région. M. Trillat constate que le montant des impôts perçus en Haute-Auvergne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle équivaut à l'estimation donnée à l'époque des sommes rapportées annuellement par les émigrés: 7 à 800.000 livres <sup>1</sup>.

Quelle part revient dans cet apport à l'émigré de Madrid? Lorsqu'il a payé les arriérés de taille qu'on réclamait à sa famille, il ne semble pas, comme il apparaît à travers le registre de Saint-Louis, et si l'on considère les catégories professionnelles auxquelles il appartient, qu'il doive lui rester un gros excédent. L'émigration vers Madrid est évidemment bien moins lucrative pour le royaume que le grand commerce andalou. Néanmoins, où qu'elle se dirige, l'expatriation est considérée par les autorités locales françaises — en Auvergne notamment — comme un bienfait, et sa décroissance à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, déjà visible dans le nombre de malades reçus à Saint-Louis après 1659, désole les intendants <sup>2</sup>. Quand au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une nouvelle période de hausse des prix, le courant d'émigration redevient plus fort, elle a changé de caractère; l'émigré ne part plus pour gagner de quoi payer l'impôt, mais pour y échapper ainsi qu'à la milice. Le séjour en Espagne tend à devenir de longue durée. L'activité des Français groupés en compagnies est mieux organisée et plus fructueuse en Castille <sup>3</sup>.

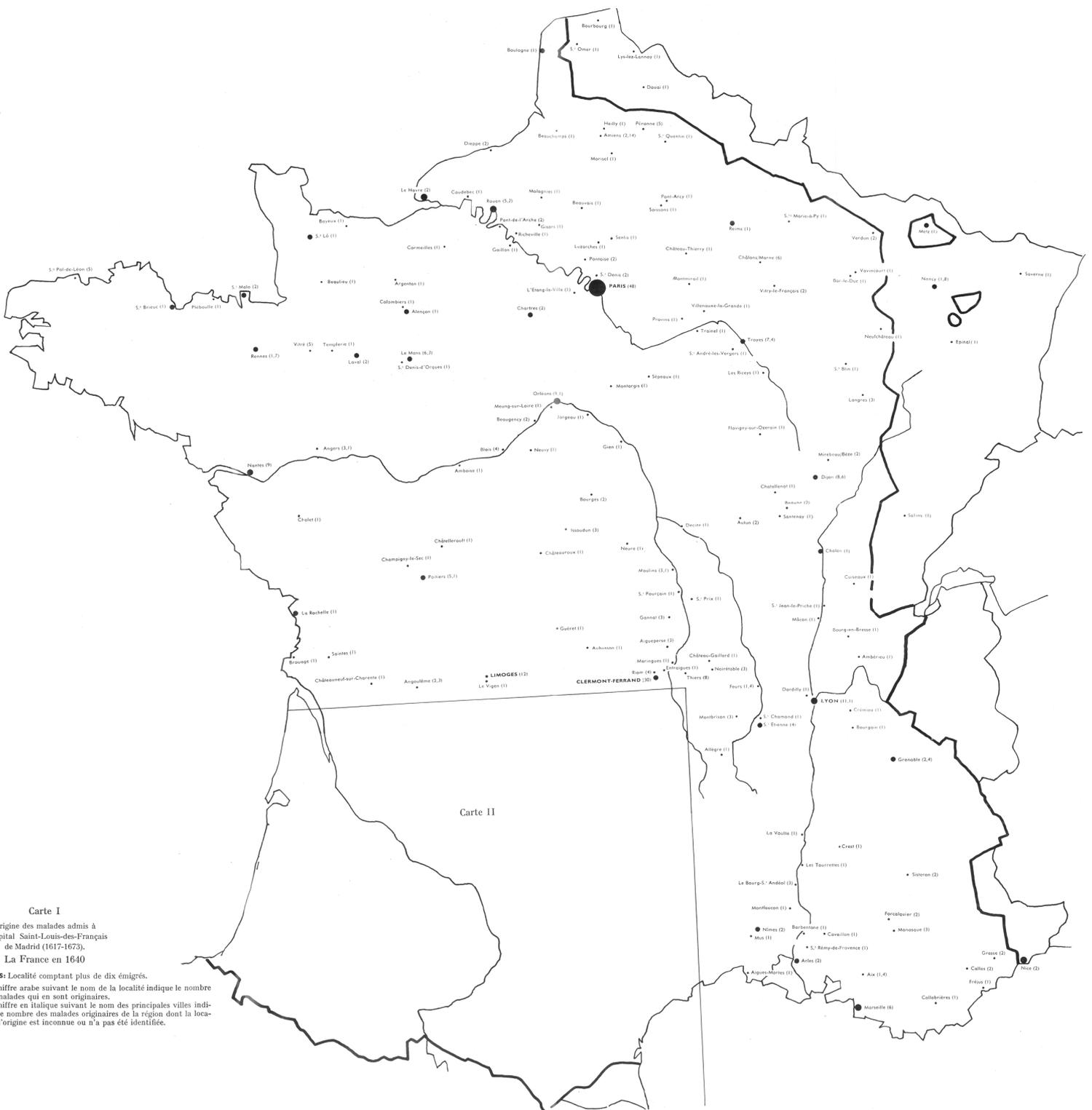
Tel que nous le présentent les archives de Saint-Louis, l'émigré français de Madrid au XVII<sup>e</sup> siècle, humble et fournisseur des humbles, offre cependant pour les Espagnols l'avantage d'exercer des métiers auxquels souvent ils se refusent et de leur assurer certaines marchandises même en temps de guerre. En revanche, le profit qu'il en tire contribue aux ressources de l'État. Paris à la même époque connaît l'immigration plus flatteuse de Flamands voués à l'artisanat de luxe. Ces courants manifestent combien au XVII<sup>e</sup> siècle l'échange européen des initiatives humaines comme celui des produits est devenu indispensable et parvient à se faire en dépit des guerres, de la difficulté des communications et du nationalisme économique.

<sup>1</sup> Trillat (M.), *art. cit.*, p. 272.

<sup>2</sup> Les ambassadeurs français qui évaluaient à 200.000 le nombre des Français d'Espagne en 1626, en donnent à la fin du siècle des évaluations variant entre 65.000 et 100.000. Girard (A.), *op. cit.*, p. 567.

<sup>3</sup> Trillat (M.), *art. cit.*, p. 272.



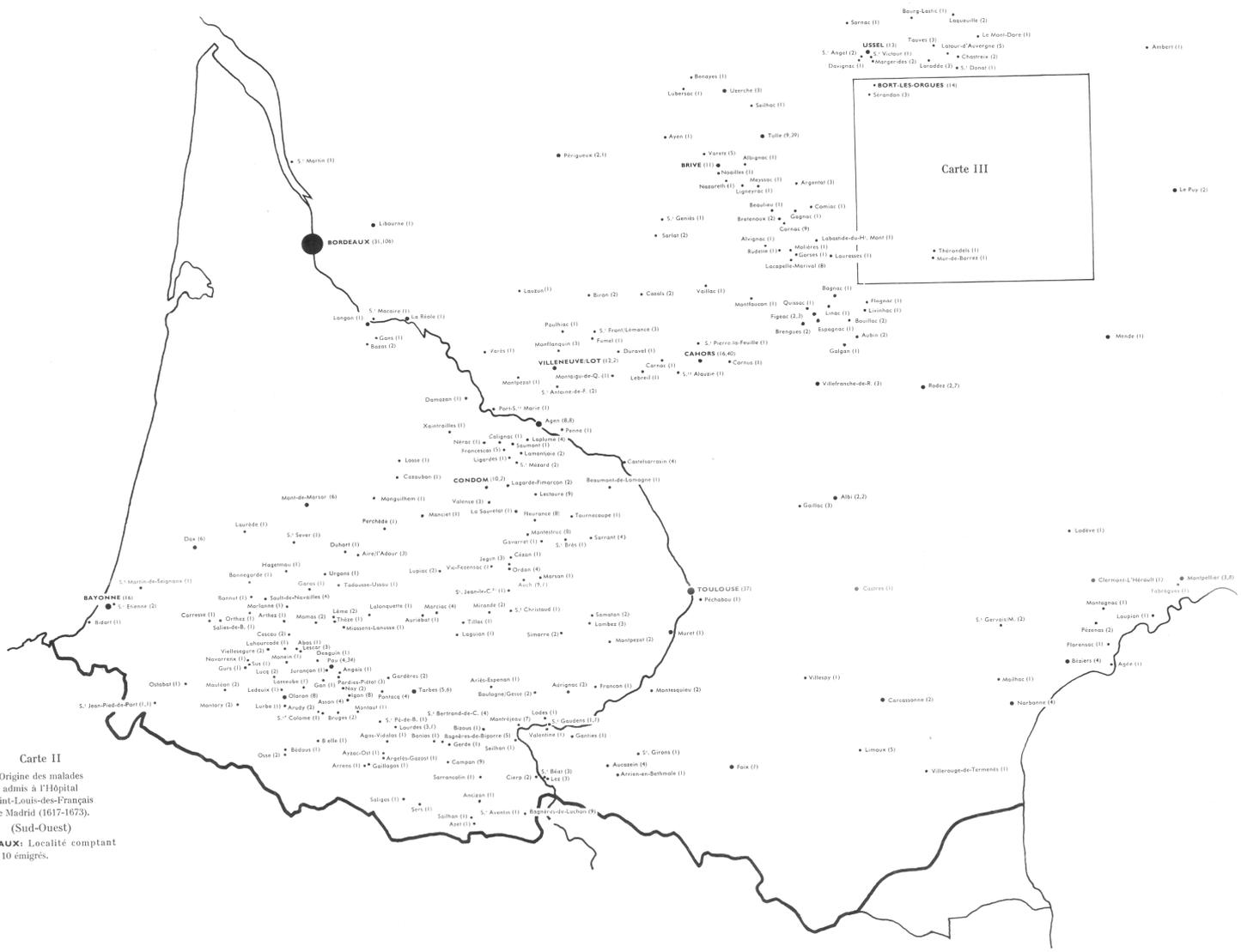


Carte I

Origine des malades admis à l'Hôpital Saint-Louis-des-Français de Madrid (1617-1673).  
La France en 1640

PARIS: Localité comptant plus de dix émigrés.  
Le chiffre arabe suivant le nom de la localité indique le nombre des malades qui en sont originaires.  
Le chiffre en italique suivant le nom des principales villes indique le nombre des malades originaires de la région dont la localité d'origine est inconnue ou n'a pas été identifiée.





**Carte II**  
 Origine des malades  
 admis à l'Hôpital  
 Saint-Louis-des-Français  
 de Madrid (1617-1673).  
 (Sud-Ouest)  
**BORDEAUX.** Localité comptant  
 plus de 10 émigrés.

**Carte III**



